

ASSEMBLEE NATIONALE

-----  
SIXIEME LEGISLATURE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
Direction des Services Législatifs *R*

-----  
Division des Séances et Huissiers

-----  
Année 2019

Séance plénière du 08/08/2019

REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
Travail-Liberté-Patrie

LOI N° \_\_\_\_\_

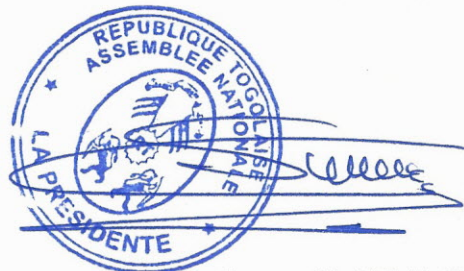
AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD  
DE TRANSPORT AERIEN ENTRE LE  
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
TOGOLAISE ET LE GOUVERNEMENT DES ETATS-  
UNIS D'AMERIQUE, SIGNE LE 07 AVRIL 2015 A  
LOME AU TOGO

**Article premier :** Est autorisée, la ratification de l'accord de transport aérien entre le gouvernement de la République togolaise et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, signé le 07 avril 2015 à Lomé au Togo.

**Article 2 :** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 08 août 2019

La Présidente de l'Assemblée nationale



**Yawa Djigbodi TSEGAN**